

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 4 FEVRIER 2020**

L'an deux mil vingt,

Le mardi 4 février 2020,

Les membres du Comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

Délibération n° : DL 4/2020

Objet : Convention relative à la mise à disposition de locaux et d'équipements du SIOM pour l'exploitation du service de collecte des déchets ménagers et assimilés avec la société SEPUR

- M. ADRAS (titulaire - CPS)
- M. AMBROISE (titulaire - CPS)
- M. BARSANTI (titulaire - CPS)
- M. BERNARD (titulaire - CPS)
- M. BINICK (titulaire - CCHVC)
- M. BLIN (titulaire - CPS)
- M. BOYER (titulaire - CPS)
- M. CAHAREL (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS)
- M. DEBRAS (titulaire - CPS)
- Mme FARGEOT (titulaire - CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire - CPS)
- Mme GELOT (titulaire - CPS)
- M. GLEIZE (titulaire - CPS)
- Mme LECLERCQ (titulaire - CPS)
- Mme LINDECKER (titulaire - CPS)
- M. MARTIN (titulaire - CPS)
- Mme MORCH (titulaire - CPS)
- M. PANCIATICI (titulaire - CPS)
- M. QUEANT (suppléant - CPS)
- M. SFERRAZZA (titulaire - CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- M. VALENTIN (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- Mme VIALA (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)
- Mme VON EUW (titulaire - CCHVC)

DATE DE CONVOCATION

Le 27/01/2020

Absents excusés :

M. BAY (titulaire - CCHVC); M. BONNET (titulaire - CPS) ; M. BOUAZZAOUI (titulaire - CPS) ; M. CARRE (titulaire - CPS) ; M. CORDIER (titulaire - CPS) ; M. DA SILVA (titulaire - CPS) ; Mme DARMON (titulaire - CPS) ; M. LECLERC (titulaire - CPS) ; M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC) ; M. OSSENI (titulaire - CPS) ; M. PAGE (titulaire - CPS) ; M. PONS (titulaire - CPS) ; M.ROS (titulaire-CPS) ; Mme WICHEREK-JOLY (titulaire - CPS).

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

EN EXERCICE : **41**
PRESENTS : **28**
VOTANTS : **28**

Monsieur Rémi BOYER est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération DL4/2020

Convention relative à la mise à disposition de locaux et d'équipements du SIOM pour l'exploitation du service de collecte des déchets ménagers et assimilés avec la société SEPUR

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° DL16/2018 du 27 mars 2018 ayant pour objet d'autoriser le Président à signer les marchés relatifs à la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu le marché N°17.016/1 relatif aux collectes des déchets ménagers et assimilés Lot n°1 : collecte en porte à porte, transport, pesée et déchargement des déchets ménagers et assimilés sur 17 communes du Siom,

Vu la note de présentation,

Vu le projet de convention annexé, relatif à la mise à disposition de locaux et d'équipements pour l'exploitation du service de collecte des déchets ménagers et assimilés entre le Siom et la Société SEPUR,

Considérant que ce marché prévoit, à l'article 47 du CCTP, la mise à disposition au prestataire de locaux et d'équipements pour l'exploitation du service de collecte des déchets ménagers et assimilés,

Considérant que, pour la bonne gestion de ces biens mis à disposition, il convient de définir par convention les conditions d'utilisation et les modalités d'entretien et de maintenance des locaux et des installations,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le projet de convention relatif à la mise à disposition de locaux et d'équipements du Siom pour l'exploitation du service de collecte des déchets ménagers et assimilés annexé à la présente délibération,
- **Autorise** le Président à signer cette convention avec la Société SEPUR.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **12 FEV. 2020**
Affichée le :